



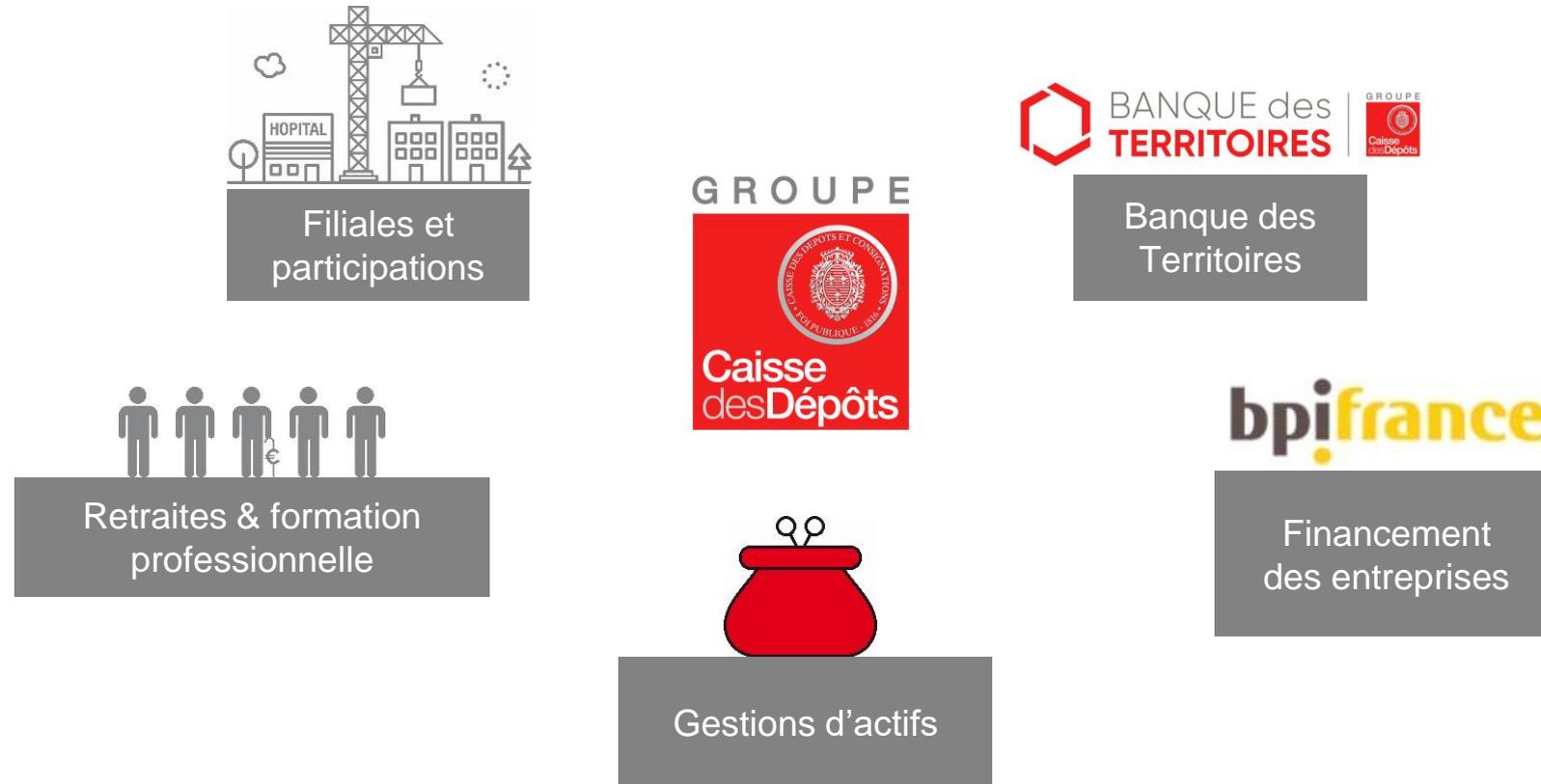
BANQUE des  
**TERRITOIRES**



# **Présentation de l'AQUA PRÊT**

## **Soutenir vos investissements dans le secteur de l'eau**

# La Banque des Territoires : un des 5 métiers du Groupe



# Un prêt mobilisé sur le Fonds d'épargne

- ✓ *Centralisation de 60 % de l'épargne du Livret A et du Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)*
- ✓ *Transformation d'une ressource liquide en prêts de long terme (jusqu'à 60 ans) pour le financement des projets de territoire*
- ✓ *Financement du logement social, des activités médico-sociales et des projets d'infrastructures durables des collectivités locales*
- ✓ *Une approche par projet et non pas un financement budgétaire*

# AQUA PRÊT : une enveloppe de prêts dédiée à l'eau

**2 Mds € sur la  
période 2019-2022**

- ✓ *Pour répondre aux besoins exprimés dans le cadre des Assises de l'eau en 2018*
- ✓ *Consacrée au financement des infrastructures d'eau potable d'assainissement et de gestion des eaux pluviales*
- ✓ *Articulée avec les financements des agences de l'eau*

# L'éligibilité des projets à cette enveloppe

## ✓ *Projets finançables*

- Tout types d'opérations d'amélioration (construction, rénovation, renouvellement, mise en conformité...)...
- ...d'infrastructures liées à la production et à la distribution d'eau potable ; liées à la collecte et à l'assainissement des eaux usées et liées au recueil des eaux pluviales.
- Réflexion en cours pour l'extension à la Gemapi : foncier (zones d'expansion de crues), infrastructures (digues...)

## ✓ *Emprunteurs éligibles (maîtres d'ouvrages et subventions)*

- Toutes les collectivités : communes, syndicats, EPCI, Département (subventions)...
- Les opérateurs en DSP – dont SPL, SEMOP

# Les caractéristiques financières de l'offre AQUA PRÊT

**Livret A + 75 pdb  
sur des durées de  
25 à 60 ans**

- ✓ *Le même taux pour tous les emprunteurs et quelque soit la durée*
- ✓ *100 % du besoin d'emprunt jusqu'à 5 M€ ; 50 % au-delà de 5 M€*
- ✓ *Pas de prêt plancher, ni de montant plafond*
- ✓ *Jusqu'à 5 ans de période de mobilisation des fonds*

# Les objectifs de l'AQUA PRÊT

- ✓ *Privilégier les projets de qualité, durables et les bonnes pratiques des maîtres d'ouvrage*

## Pièces à communiquer

- **Nécessité de disposer d'un diagnostic des réseaux existants**
- **Nécessité d'avoir élaboré un plan pluriannuel d'investissement en matière d'eau et/ou d'assainissement**

## Engagements à respecter par l'emprunteur

- **Effectuer les travaux selon les chartes qualité de l'ASTEE**
- **Compléter la base de données nationale SISPEA**

# Comment avoir accès à l'offre AQUA-PRÊT ?

**Disponible depuis  
le 1<sup>er</sup> janvier 2019**

- ✓ *En sollicitant votre interlocuteur Caisse des Dépôts de proximité*
- ✓ *En remplissant une demande de prêt sur la plateforme [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr)*
- ✓ *Après analyse de la situation financière de l'emprunteur et des pièces justificatives de l'opération*
- ✓ *Après accord du Comité d'engagement compétent*